

SCSISyndicat des
Cadres de la
Sécurité
IntérieureS
N
O
P**SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

Bureau National - 55, rue de Lyon - 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 - ☎ 01 44 67 84 20 - ✉ secretariat@scsi-pn.fr - 🌐 www.scsi-pn.fr

Paris, le 4 Juillet 2013

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 2 mai 2013, vous avez demandé à l'Inspection Générale de l'Administration de conduire une mission sur l'usage des frais d'enquête et de surveillance en s'adjoignant le concours de l'Inspection Générale de la Police Nationale.

Le SCSI ne peut que se satisfaire de cette initiative. Il n'a cessé en effet de demander depuis de nombreuses années la totale transparence sur le montant et la répartition de ces frais, sans résultat... on comprend mieux aujourd'hui pourquoi ! Le SCSI se félicite tout autant de la célérité et de la qualité du rapport rendu, et prend acte de l'ensemble des préconisations émises par la mission.

Bien évidemment, **l'existence des frais d'enquête et de surveillance ne doit en aucun cas être remise en cause.** Ils sont indispensables au fonctionnement des services de police et pourtant aujourd'hui dans de nombreux cas ils sont gelés. Cette situation n'est pas acceptable et ils doivent au plus vite être remis en œuvre -dans le seul périmètre des besoins opérationnels- en direction des fonctionnaires de terrain concernés, selon des modalités de gestion renouvelées.

Comme la commission IGA-IGPN, le SCSI souhaite en effet que des textes clairs soient mis en œuvre et qu'un dispositif efficace de traçabilité et de contrôle du bon emploi des F.E.S. soit instauré, écartant définitivement toute utilisation à d'autres fins, notamment indemnitaires ou prétendument managériales. Ces détournements ont contribué à dégrader d'autant les conditions déjà difficiles du travail d'enquête.

Toutefois, d'autres besoins comme les gratifications ou la gestion d'évènements dans la vie des services, ont été comblés par le détournement des F.E.S. Concernant les gratifications, il sera dans un premier temps nécessaire d'identifier les montants actuellement remis aux fonctionnaires. En effet à ce jour, personne n'est en capacité de dire quel est le volume de l'enveloppe budgétaire dédiée ! Dans un second temps, tout en respectant la nature de récompense ponctuelle d'une action méritoire, il paraît souhaitable qu'elles soient maintenues et gérées dans un dispositif proche de la PRE mais plus souple et plus réactif, permettant un paiement rapide et directement lié aux affaires concernées.

De même, le SCSI demande l'instauration d'une ligne budgétaire clairement identifiée pour la gestion d'événements liés à la "**vie des services**" (réunions, rassemblements, repas de travail, invitations, moments de convivialité ...).

Les constats généralistes établis par la mission sont d'un grand intérêt, mais il est nécessaire que cette transparence se décline maintenant de manière précise à tous les échelons de la police nationale. L'arborescence totale de la répartition des F.E.S. doit être connue. Dans cet objectif, le SCSI demandera à l'ensemble des chefs de Police des services territoriaux, lors de tous les CT locaux, le montant des lignes budgétaires des F.E.S et leur ventilation.

Le SCSI, dans le même esprit de transparence qui vous a animé et que vous avez insufflé, attend que vous donniez des instructions claires afin que nos sollicitations puissent être satisfaites. Les Officiers de Police ont une forte attente dans ce domaine.

Enfin, la lecture du rapport rendu par la mission et l'importance des sommes en jeu, peuvent faire soupçonner que les montants détournés de leur vocation initiale ont pu exister au delà de la seule personne de l'ancien ministre de l'Intérieur. Les rapporteurs font clairement apparaître de nombreuses situations où une partie de cet argent servait de rémunération annexe. Cela est totalement inacceptable et doit être traité avec la même détermination. Ainsi, le SCSI se réserve la possibilité de se constituer partie civile tant dans le cadre de l'enquête en cours que dans toute autre qui serait nécessaire.

De nombreuses zones d'ombres subsistent, les Officiers de Police demandent des réponses claires sur la situation actuelle et passée et des mesures efficaces pour l'avenir. Il serait ainsi inacceptable que certains profitent des errements du passé pour spolier une nouvelle fois les policiers de terrains sur l'autel des économies !

Cette transparence totale et ces mesures concrètes pour l'avenir amélioreront la cohésion interne et l'efficacité des services. Elles ne pourront que bénéficier à l'image de la police nationale, tristement ternie par ces premières révélations.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,
Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau

75800 - PARIS CEDEX